

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 2 juillet 2019 à 8 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Racine, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Jean-Guy Bleau, conseiller

Est absent : M. François Robillard, conseiller
Mme Frédérique Lanthier, conseillère

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents : M. Karl Scanlan, directeur général
Madame Chantal Barrette, adjointe à la direction générale, à la mairie et au greffe

SUR CE :

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

...Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Nomination d'un secrétaire d'assemblée;*
- 2. Octroi de contrat Cima + - Autorisation de signature*
- 3. Augmentation de la marge de crédit*
- 4. Période de question;*
- 5. Levée de la séance.*

2019-07-141

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de Madame Marie-Josée Russo, greffière;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De nommer Madame Chantal Barrette à titre de secrétaire d'assemblée pour cette séance extraordinaire.

2019-07-142

OCTROI DE CONTRAT CIMA + - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a obtenu l'autorisation du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation afin d'octroyer le contrat pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance quant aux travaux d'imperméabilisation, de rehaussement et de renforcement de la digue en dérogation des procédures habituellement applicables en vertu de la Loi sur les cités et villes et du Règlement concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a également obtenu les autorisations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'octroyer le contrat pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance quant aux travaux d'imperméabilisation, de rehaussement et de renforcement de la digue à l'entreprise « Cima + » pour un montant de 98 845,00 \$ plus toutes taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer le contrat avec cette entreprise ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2019-07-143

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT les dépenses importantes engagées par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac lors des inondations du mois d'avril dernier;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'augmenter la marge de crédit du compte de banque de la Ville de 2 000 000 \$.

De plus, que la mairesse et la trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 8 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE